

Le mot du Maire

Nous voici proche du terme de notre mandat municipal et le 9 mars prochain vous serez appelés à désigner le nouveau conseil municipal qui devra gérer notre commune pour les six prochaines années.

La proximité des élections m'interdit d'utiliser ce bulletin pour dresser comme chaque fois le bilan de l'année écoulée et les projets qui sont déjà engagés pour 2008. Ces informations sont consultables auprès du secrétariat de mairie.

Je remercie tous ceux qui contribuent à rendre notre commune plus agréable à vivre et plus particulièrement les bénévoles des associations communales.

Le Conseil municipal et le personnel se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2008.

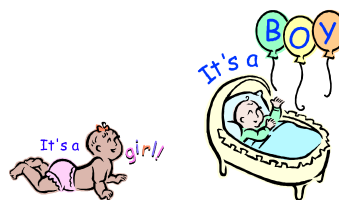
Que cette nouvelle année soit une source de bonheur, de santé et de prospérité pour toute votre famille et vos amis.

Gérard LIOT

Etat Civil 2007



Naissances



- 19 avril MOUSSET--BROSSARD-BOUTIGNY Ambre, Gabrielle
- 31 mai JEAN-LOUIS--LAGIER Noa
- 3 novembre PERDEREAU Victoria, Nadège
- 6 novembre LARUE Maxime
- 6 décembre GUILBAUD Gabin, Jules



Mariages



- 14 juillet FONTAINE Luciano, Irénée & ANGAMA Linda, Marie, Pascaline
- 28 juillet PARTHONNEAU Nicolas & DUBOURNET Stéphanie
- 1 septembre RENOUX Christian & GRZESKIEWIEZ Sophie

Décès

- 26 mai CHARTIER Raymond, Auguste
- 17 octobre GUILLIEN Paul



Infos Pratiques



Décorations de Noël

Je félicite les personnes qui ont embelli notre village en cette fin d'année. Le soir venu c'était un très beau spectacle et je vous en remercie. Monsieur et Madame Gilbert ont fait des émules pour notre plus grand plaisir, merci à tous.

Les tarifs municipaux

*** Concessions de cimetière**

- ☐ Concession de 15 ans 15,24 € le m²
- ☐ Concession de 30 ans 17,00 € le m²
- ☐ Concession de 50 ans 20,00 € le m²
- ☐ Concession perpétuelle 25,00 € le m² (accordée par décision du conseil municipal)

*** Location du centre socioculturel**

les tarifs de la mise à disposition du Centre Socioculturel sont les suivants :

	Habitants de la commune			Associations de la commune	Hors commune		
	Grande Salle	Cuisine	Petite Salle	Gratuit	Grande Salle	Cuisine	Petite Salle
1 ^{er} jour	90	20	30	Dans la limite d'un nombre de réservation annuelle	140	50	60
Jour supplémentaire	50	10	20		80	30	40

*** Location du site de Puymerville**

Le site de Puymerville peut être loué aux tarifs suivants :

- Habitants de la CDC de la Boixe 15 Euros la journée
- Hors CDC de la Boixe 50 Euros la journée

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie au public

Le secrétariat de mairie est ouvert au public provisoirement le lundi de 13h00 à 17h00 et le vendredi de 13h00 à 16h00

Les coordonnées de la mairie sont les suivantes :

Tel 05.45.20.61.60 - Fax 05.45.20.76.36 – courriel : mairie@aussac-vadalle.fr

Syndicat des déchets

Les sacs d'ordures ménagères (**sacs noirs**) sont collectés **toutes les semaines le jeudi** (merci de sortir les conteneurs la veille après 18h00). Quand le jeudi tombe un jour férié le ramassage s'effectuera le samedi suivant.

Les sacs jaunes sont collectés tous les 15 jours (semaines impaires) le vendredi matin de très bonne heure (merci de sortir les sacs la veille après 18h00).

Circulation dans Vadalle

Les travaux de renforcement de la chaussée sur le RD 15 en sortie « EST » de Vadalle débuteront le 21 Janvier

Route Nationale 10

De nouvelles limitations de vitesse entreront en fonction sur la RN10 à compter du 22 janvier : **soyez prudent !!**

La Communauté de Communes de la Boixe

Vous propose :

- ❑ **Le service assainissement** : la commune d'AUSSAC-VADALLE a décidé de déléguer la compétence « contrôle de l'assainissement non collectif » à la Communauté de Communes de la Boixe. Le but est de lutter contre la pollution de l'eau en adoptant un comportement homogène et raisonné sur l'ensemble du territoire. Pour cela le service assainissement autonome intervient à plusieurs niveaux : assistance auprès des élus, informations des usagers, gestion du contrôle de bon fonctionnement, diagnostics des installations existantes.

Quand faire appel au service assainissement :

- ◆ Construction d'une maison individuelle,
- ◆ Rénovation d'une maison d'habitation,
- ◆ Réhabilitation de votre dispositif d'assainissement autonome,
- ◆ Informations sur la conformité de votre installation,.....

Nota : Une réunion est prévue le mardi 5 Février à 18h00 au centre socioculturel pour présenter les contrôles d'assainissement qui seront réalisés en 2008

- ❑ **Centre de Loisirs** : accueille les enfants à partir de 3 ans tous les mercredis et les vacances scolaires. Des activités leurs sont proposées suivant leur âge. Des camps sont organisés durant les vacances scolaires.

Pour les services ci-dessous n'hésitez pas à prendre contact avec Madame Elise DOUGOUD au 05.45. 37.43.30 pour avoir plus d'informations

- ❑ **Halte garderie** : Accueille les enfants à partir de 10 semaines à 6 ans les Mercredis et jeudis 9h00 à 13h, les Vendredis 9h00 à 17h00
- ❑ **Relais Assistante maternelle** : Animations collectives pour les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent Permanence d'accueil administrative et juridique pour les parents et assistantes maternelles les Mardis 13h30 à 17h00 et Mercredi de 13h30 à 16h30
- ❑ **Lieu accueil enfants- parents** : Ouverture tous les lundis 15h00 à 17h00 hors vacances scolaires. Ce service a pour but de renforcer le lien entre parents et enfants et des activités éveil aux enfants sont proposés.

Le RPI

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal regroupe les communes d'ANAIS – TOURRIERS et AUSSAC-VADALLE.

La commune d'ANAIS reçoit les enfants de la maternelle, Grande Section et CP. La commune de TOURRIERS reçoit les enfants des classes CM1et CM2.

La commune d'AUSSAC-VADALLE reçoit les enfants de CE1 et CE2.

Les inscriptions pour l'école maternelle se font au SIVOS ATAV au groupe scolaire. Pour toutes les autres inscriptions des enfants en école primaire, elles se font au secrétariat de mairie du domicile.

Les documents demandés pour l'inscriptions en maternelle et primaire sont les suivants :

- ◆ Livret de famille
- ◆ Carnet de santé de l'enfant
- ◆ Certificat de radiation (si l'enfant change d'école)
- ◆ Certificat médical attestant que l'enfant est apte à vivre en collectivité (**uniquement pour les maternelles**)